ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE À SON CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS

Je soussigné(e) M. ABOUDOU AMOUSSA Hakim Ichola déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint Mme MBODJ épouse ABOUDOU AMOUSSA Mame Sellé, avec laquelle je me suis marié sans contrat de mariage, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à Andorre, le 20/10/2023

